

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2002/002554**
n°de gestion : **1999B01284**
n°SIREN : **424 776 177 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 26/02/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES - B.A.A. société anonyme à conseil d'administration

1 place d Apvril 38000 Grenoble -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration du 27/12/2001 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification du nom commercial

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

n: 2554

BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES

Société anonyme

TRIBUNAL DE COMMERCE au capital de 305 000 Euros
Siège social : 1, place d'Avril
38000 GRENOBLE

26 FEV. 2002 424 776 177 RCS GRENOBLE

GRENOBLE

**PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D' ADMINISTRATION
DU 27 DECEMBRE 2001**

L'an deux mil un,

Le vingt sept décembre,

A dix huit heures,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil, 1, place d'Avril 38000 GRENOBLE, sur convocation d'un groupe d'administrateurs représentant au moins le tiers du Conseil.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURGUIGNON
Monsieur Eric LEVOIR
Monsieur Patrick MESNARD

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON est désigné en qualité de président de séance.

Monsieur Eric LEVOIR remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président décédé ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général décédé ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DECEDE.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON rappelle aux membres du Conseil le décès de Monsieur Jacques BOURGUIGNON, Président du Conseil d'Administration et leur demande de procéder à son remplacement.

La candidature de Monsieur Gilles BOURGUIGNON aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Gilles BOURGUIGNON Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jacques BOURGUIGNON, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2001.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Gilles BOURGUIGNON représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON préside alors la réunion.

Le Président rappelle au Conseil qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil maintient, à l'unanimité, Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Président du Conseil d'Administration, dans ses fonctions de Directeur Général, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gilles BOURGUIGNON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Gilles BOURGUIGNON jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil prend acte de ce que Monsieur Gilles BOURGUIGNON est lié à la Société par un contrat de travail d'expert-comptable, depuis le 1er octobre 1999 et que les conditions de cumul de ce contrat de travail avec un mandat social sont remplies.

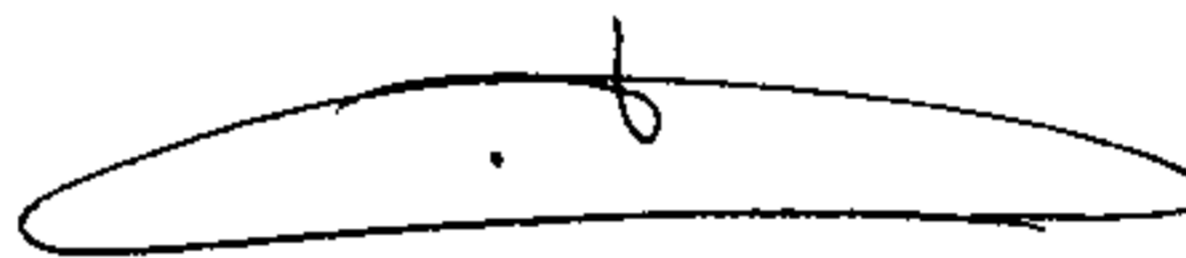
Il décide donc que ce contrat de travail se poursuivra dans les mêmes conditions de fonctions et de rémunération.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil donne tous pouvoirs à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

A handwritten signature consisting of a large, horizontal oval shape with a small vertical stroke extending upwards from the center.

Le Président

Un Administrateur

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "P. Mesnard".A handwritten signature in cursive script, appearing to read "G. Bourguignon".